



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Abonnement mensuel pour des téléconsultations médicales

Question écrite n° 9156

Texte de la question

Mme Graziella Melchior alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'abonnement mensuel pour des téléconsultations médicales illimitées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, que va proposer le groupe de santé Ramsay. Avec 9,9 médecins pour 10 000 habitants, son département du Finistère manque de médecins. Cet abonnement, qui permettra aux patients de consulter un médecin à tout moment rencontrera certainement son public dans les déserts médicaux. Cependant, avec un reste à charge de 571 euros par an pour une famille de 4 personnes, cette offre privée soulève des préoccupations quant à l'accès équitable aux soins de santé. Bien que les téléconsultations médicales soient remboursées par l'assurance maladie, l'abonnement lui-même est à la charge des clients. Ce qui va créer une médecine à deux vitesses, où ceux qui peuvent se permettre un abonnement privé bénéficient d'un accès plus facile aux soins, tandis que d'autres sont laissés sans solution. Cette initiative privée met en lumière le besoin réel de la population de pouvoir consulter des médecins disponibles, mais elle met également en évidence les manques du système de santé actuel. Les patients choisiront ces abonnements par facilité tandis que les praticiens se tournent vers ces structures, car ils estiment ne plus avoir les moyens de travailler correctement aujourd'hui. Dans ce contexte, elle lui demande sa position sur cette évolution de la téléconsultation médicale par abonnement privé.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9156

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5482

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)